

## Renouvellement partiel des représentants étudiants au conseil documentaire du service commun de la documentation

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article D714-35 ;  
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;  
Vu les statuts du Service commun de documentation, notamment l'article 13 ;*

Les statuts du SCD, définissent les modalités de désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, ainsi que des étudiants au conseil documentaire.

Plusieurs étudiants mandatés en 2022 ayant quitté l'UBS, un siège de titulaire et trois sièges de suppléant sont à pourvoir.

Suite à l'appel à candidatures, quatre étudiants se sont portés candidats pour siéger au conseil documentaire :

À l'issue de l'appel à candidatures, tous les sièges de titulaires et de suppléants ont été pourvus.

Les membres sont désignés pour la durée du mandat, soit jusqu'au 10 octobre 2024.

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la liste des quatre étudiants qui se sont portés candidats pour siéger au conseil documentaire jusqu'au 10 octobre 2024 suivante :

- Domaine DSEG : Amaury BENARD, suppléant ;
- Domaine LLSHS : Léa BROSSAT, suppléante ;
- Domaine SSI : Arthur GROS, titulaire et Léo MARTINEZ, suppléant.

### Documents en annexe :

- Néant

#### Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	21
Membres en exercice :	27	Pour :	21
Membres présents :	14	Contre :	0
Membres représentés :	7	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 octobre 2023

